



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 1999
Français
Original: arabe

Cinquante-quatrième session

Point 97 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Hussam Edin A'Ala (République arabe syrienne)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 97 de l'ordre du jour (voir A/54/585, par. 2). Elle a pris une décision sur le point subsidiaire b) à ses 41e, 42e et 49e séances, les 15 et 18 novembre et le 14 décembre 1999. Ses délibérations sur ce point figurent dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/54/SR.41, 42 et 49).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/54/L.38 et A/C.2/54/L.72

2. À la 42e séance, le 18 novembre, le représentant du Guyana, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du Mexique, a présenté un projet de résolution intitulé «Mise en place d'un système financier international stable et équitable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement» (A/C.2/54/L.38), qui se lisait comme suit :

«L'Assemblée générale,

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en six parties, sous la cote A/54/585 et Add.1 à 5.

Réaffirmant sa résolution 53/172 du 15 décembre 1998 sur la crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement,

Prenant acte de la réunion régionale de haut niveau sur le thème de la mise en place d'un système financier international stable et prévisible et de son impact sur le développement social, qui s'est tenue à Mexico les 5 et 6 septembre 1999 avec la collaboration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, afin de contribuer au processus lancé par l'Assemblée dans sa résolution 53/172,

Considérant que la mondialisation croissante des marchés financiers et des mouvements de capitaux représente pour les gouvernements, les institutions financières multilatérales et la communauté internationale tout entière des défis nouveaux et des possibilités nouvelles en ce qui concerne la mobilisation des ressources suffisantes et prévisibles pour le développement économique et le bien-être social,

Soulignant qu'il importe de prévoir des ressources financières suffisantes pour le développement des pays en développement, notamment par le biais des flux financiers publics et privés, du commerce international, de l'aide publique au développement et de l'allègement de la dette, et de veiller à ce que l'examen global et intégré de ces questions constitue un thème très important de la concertation et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,

Profondément inquiète de la poursuite de la diminution de l'aide publique au développement, qui représente un apport extérieur appréciable pour le financement du développement et un moyen important d'appuyer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour ce qui est d'éliminer la pauvreté et de répondre aux besoins sociaux de base, notamment quand les flux de capitaux privés sont insuffisants ou absents,

Faisant valoir qu'il importe de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement de façon à dégager les ressources nécessaires au financement de leurs activités de développement,

Convaincue que les futures négociations commerciales multilatérales devront permettre de renforcer l'accessibilité des marchés pour les biens et les services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ces marchés étant une source importante de ressources financières pour leurs activités de développement,

Consciente de la nécessité d'étendre les avantages de l'intégration croissante des marchés mondiaux à toutes les nations et à tous les peuples, en particulier aux pays en développement, et tout spécialement les moins avancés d'entre eux, et du fait qu'en dépit du rôle important qu'ils jouent pour le développement économique, les flux de capitaux privés ne sont pas répartis de façon égale et que, pour la majorité des pays en développement, ils sont insuffisants ou absents,

Notant qu'il importe de veiller à ce que la mobilité des capitaux profite aux pays en développement au lieu de leur être préjudiciable, et notant en particulier que les mouvements spéculatifs de capitaux à court terme, du fait de leur caractère hautement instable, ont souvent des répercussions négatives sur les objectifs à long terme des pays en développement,

Déplorant que la crise financière récente ait entraîné un ralentissement important de l'activité économique des pays en développement et ait eu des incidences négatives sur le développement social, ce qui a les plus graves conséquences pour les plus vulnérables d'entre eux, et, à cet égard, jugeant préoccupant de constater l'apparition d'un excès d'optimisme dû au fait que les répercussions les plus visibles de la crise semblent avoir été surmontées dans certaines régions et secteurs, ce qui peut conduire à ne plus considérer comme aussi impérieux le vaste train de réformes à lancer dans le système financier international,

Consciente que la crise financière récente a mis en évidence les imperfections du système financier international actuel et soulignant qu'il est urgent de mettre en chantier un vaste train de réformes pour créer un système financier international stable et équitable afin qu'il puisse répondre plus efficacement et rapidement aux nouveaux défis que pose au développement l'intégration financière mondiale,

Soulignant que l'Organisation des Nations Unies, dans l'accomplissement de sa mission en matière de promotion du développement, et en particulier de celui des pays en développement, devrait jouer un rôle central dans le cadre des activités déployées au niveau international pour dégager le consensus international nécessaire pour lancer le vaste train de réformes indispensables à la mise en place d'un système financier international renforcé, stable et équitable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général, de la note de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement intitulée "La crise financière et ses effets sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement", le rapport du Comité exécutif des affaires économiques et sociales intitulé "Vers une nouvelle architecture financière internationale", du rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1999* et du *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*;

2. *Souligne* la nécessité de renouveler les efforts déployés aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir un système financier international renforcé, stable et équitable et, à cette fin, d'améliorer ses capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention pour réagir à temps face à l'émergence d'une crise financière et empêcher son extension tout en adoptant une perspective globale et à long terme et en tenant compte de la nécessité de relever les défis du développement et de protéger les pays et les groupes sociaux les plus vulnérables;

3. *Insiste* sur la nécessité de créer un environnement international porteur en s'appuyant sur les efforts énergiques et concertés que doivent déployer tous les pays et toutes les institutions pour promouvoir le redressement économique mondial et, à cette fin, demande aux grands pays industrialisés qui peuvent influencer beaucoup sur la croissance économique mondiale d'adopter et d'appliquer des mesures coordonnées propices à la croissance économique mondiale et à la stabilité financière internationale, et de promouvoir un environnement extérieur favorable à un redressement économique mondial soutenu, et notamment au plein redressement des pays touchés par la crise;

4. *A conscience* de l'importance de la stabilité financière internationale et, à cet égard, demande aux pays développés, et en particulier aux grands pays industrialisés, de veiller à ce que leurs politiques macroéconomiques soient conformes aux priorités de croissance et de développement, en particulier des pays en développement;

5. *Souligne* qu'il importe de mettre en oeuvre au niveau national des institutions nationales efficaces chargées de promouvoir la réalisation de la croissance et du développement, en s'appuyant notamment sur des politiques macroéconomiques saines et des politiques visant au renforcement des systèmes de réglementation et de supervision des secteurs financiers et bancaires nationaux, notamment des arrangements institutionnels adéquats dans les pays d'origine et de destination des mouvements de capitaux internationaux;

6. *Considère* qu'il importe d'accélérer la croissance et le développement des pays les moins avancés, qui demeurent les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté internationale, et demande aux partenaires de développement de continuer de s'efforcer d'accroître l'aide publique au développement ainsi que leurs efforts visant à alléger le fardeau de la dette, améliorer l'accès aux marchés et renforcer le soutien de la balance des paiements;

7. *Réaffirme* la nécessité de poursuivre, au sein des institutions et dans les enceintes appropriées, un dialogue constructif entre pays développés et pays en développement, notamment aux niveaux régional et sous-régional, sur la nécessité dans laquelle se trouve la communauté internationale de continuer à oeuvrer de concert pour la formulation d'un programme mondial de stabilité financière et sur les questions relatives au renforcement et à la réforme du système financier international, et, à cet égard, souligne qu'il importe que les pays en développement soient représentés et participent de manière adéquate et équitable aux processus décisionnels des institutions financières internationales, ce afin d'assurer l'efficacité et l'universalité des nouveaux arrangements, compte tenu de la diversité existant entre les pays, leurs niveaux de développement et leurs objectifs;

8. *Encourage* le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods à approfondir leur concertation en vue de promouvoir l'important train de réformes devant déboucher sur une architecture financière internationale renforcée, stable et équitable, qui traduise les intérêts mondiaux de la communauté internationale, et, à cet égard, recommande que leur prochaine réunion de haut niveau examine en priorité les modalités devant déboucher sur un système financier international renforcé, plus stable et plus équitable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement;

9. *Souligne* que les institutions financières internationales devraient, lorsqu'elles donnent des orientations et appuient les programmes d'ajustement, veiller à ce qu'ils tiennent compte de la situation spécifique des pays concernés et des besoins particuliers des pays en développement, et contribuent au meilleur résultat possible du point de vue de la croissance et du développement, notamment en protégeant les niveaux de dépenses sociales fixés par chaque pays sur la base des besoins et priorités nationaux conformément aux stratégies nationales de développement économique et social;

10. *Souligne* qu'il importe de définir le rôle et d'améliorer les capacités des institutions financières internationales, régionales et sous-régionales en ce qui concerne la prévention, la gestion et le règlement à bref délai et de façon efficace de la crise financière internationale, et, à cet égard, encourage les efforts déployés pour renforcer le rôle stabilisateur des institutions et arrangements financiers régionaux et sous-régionaux pour ce qui est d'appuyer la gestion des questions monétaires et financières, et prie les commissions régionales de lui présenter leurs vues sur la question à sa cinquante-cinquième session;

11. *Souligne* qu'il importe de mettre en place un système d'alerte rapide pour prévenir la menace de crise financière ou, selon les cas, prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour y faire face et, à cet égard, encourage le Fonds monétaire international et les autres institutions internationales et régionales compétentes à déployer de nouveaux efforts pour contribuer à ce processus;

12. *Insiste* sur la nécessité de doter le système financier international de liquidités internationales suffisantes afin de contribuer à renforcer la stabilité mondiale, notamment en fournissant aux institutions financières internationales, en particulier au Fonds monétaire international, des ressources suffisantes pour fournir en temps opportun des moyens de financement d'urgence aux pays touchés par la crise financière et en renforçant l'accessibilité, la transparence et l'opportunité des lignes de crédit pour imprévus, et en créant des réserves régionales et en renforçant celles qui existent déjà;

13. *Souligne* que tous les pays devraient conserver leur autonomie pour ce qui est de gérer les mouvements de capitaux conformément à leurs propres priorités et besoins nationaux et, à cet égard, souligne que la libéralisation des mouvements de capitaux doit s'effectuer de manière ordonnée, progressive et bien échelonnée de façon à laisser aux pays le temps de renforcer leurs capacités de faire face à ses conséquences;

14. *Réaffirme* la nécessité de consolider le système financier international et national en mettant en place une surveillance nationale, régionale et internationale plus efficace des secteurs public et privé, fondée, notamment, sur l'amélioration de la disponibilité et de la transparence de l'information, selon que de besoin, et d'éventuelles mesures supplémentaires en matière de réglementation et de divulgation volontaire concernant les opérateurs présents sur les marchés financiers, y compris les investisseurs institutionnels internationaux, en particulier s'agissant des opérations caractérisées par un fort degré d'endettement;

15. *Demande* la reprise des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour promouvoir le renforcement de la participation du secteur privé à la prévention et au règlement de la crise financière et, à cet égard, insiste sur l'importance d'une répartition plus efficace du coût des ajustements entre les secteurs public et privé, et entre les débiteurs, créanciers et investisseurs, et prie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de lui présenter ses vues sur la question à sa cinquante-cinquième session;

16. *Demande à nouveau* à la communauté internationale de déployer des efforts aux niveaux national, régional et international en vue de réduire au maximum l'instabilité excessive des flux financiers mondiaux, et, à cet égard, insiste à nouveau sur la nécessité d'envisager de mettre en place des cadres réglementaires sur les flux de capitaux à court terme et le commerce des devises, notamment en s'appuyant sur des mesures fiscales et des mesures commerciales liées aux entrées de capitaux, et invite le Fonds monétaire international et les organismes réglementaires compétents à contribuer à ce processus;

17. *Souligne* qu'il importe de fonder les analyses du risque souverain sur des paramètres objectifs et transparents et, à cet égard, invite les organismes réglementaires nationaux, régionaux et internationaux compétents à contribuer à la définition de normes appropriées pour faire en sorte que les organismes d'évaluation des risques fournissent régulièrement et en temps voulu des informations complètes et fiables;

18. *Encourage* la Banque mondiale et les banques régionales de développement à déployer des efforts pour aider les gouvernements à affronter les conséquences sociales de la crise, en particulier en renforçant les dispositifs de protection sociale dans les pays en développement, et notamment en faveur des groupes les plus vulnérables, sans perdre de vue les objectifs du développement à long terme;

19. *Prie* le Secrétaire général d'appuyer, moyennant la collaboration des commissions régionales, des initiatives régionales et sous-régionales, notamment des réunions régionales et sous-régionales, l'élaboration d'un programme global devant déboucher sur la mise en place d'un système financier international plus stable, prévisible et équitable capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui faire part à sa cinquante-cinquième session des résultats de ces initiatives;

20. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales, et en consultation avec les institutions de Bretton Woods, de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session de l'application de la présente résolution, au titre du point subsidiaire "Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés", en présentant une analyse des tendances actuelles des flux financiers mondiaux et des recommandations concernant l'élaboration d'un programme global devant déboucher sur un système financier international renforcé, stable et équitable capable de s'accorder aux priorités de la croissance et du développement, en particulier dans les pays en développement;

21. *Prie en outre* le Président de l'Assemblée générale d'adresser une copie de la présente résolution aux Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en les invitant à examiner la présente résolution lorsqu'ils débattront de cette question.»

1. À la 49e séance, le 14 décembre, le Vice-Président de la Commission, Giovanni Brauzzi (Italie), a présenté un projet de résolution intitulé «Mise en place d'un système financier international stable et équitable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement» (A/C.2/54/L.72), qu'il a soumis sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/54/L.38.
2. À la même séance, le Président a fait une déclaration (voir A/C.2/54/SR.49).
3. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Guyana (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Mexique, de l'Indonésie et du Kenya (voir A/C.2/54/SR.49).
4. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/54/L.72.
5. Également à sa 49e séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/54/L.72 par 120 voix contre une, à l'issue d'un vote enregistré (voir par. 10). Les voix se sont réparties comme suit¹ :

Votent pour :

¹ Les délégations de l'Arménie, de Bahreïn, de Djibouti, de la République islamique d'Iran, de Madagascar, de Maurice, du Myanmar, de la République populaire démocratique de Corée et de la Trinité-et-Tobago ont par la suite déclaré que, si elles avaient été présentes, elles auraient voté pour le projet de résolution.

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Néant.

6. Avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Nigéria et des États-Unis d'Amérique pour expliquer leur vote; après son adoption, les représentants du Costa Rica, de la Finlande (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne et de la Bulgarie, de Chypre, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Slovaquie) et de l'Australie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote (voir A/C.2/54/SR.49).

7. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/54/L.72, le projet de résolution A/C.2/54/L.38 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

**Mise en place d'un système financier international stable,
capable de relever les défis du développement,
en particulier dans les pays en développement**

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 53/172 du 15 décembre 1998 sur la crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement,

Prenant note de la réunion régionale de haut niveau sur le thème de la mise en place d'un système financier international stable et prévisible et de son impact sur le développement social, tenue à Mexico les 5 et 6 septembre 1999, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, afin de contribuer au processus lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/172,

Considérant que la mondialisation croissante des marchés financiers et des mouvements de capitaux présente aux gouvernements, aux institutions financières multilatérales et à la communauté internationale des problèmes nouveaux et leur offre des possibilités nouvelles pour ce qui est de mobiliser des ressources suffisantes et plus stables pour le développement économique et le bien-être social,

Soulignant qu'il importe de prévoir des ressources financières suffisantes pour le développement de tous les pays, en particulier les pays en développement, notamment au moyen de flux financiers publics et privés, du commerce international, de l'aide publique au développement, et d'un niveau suffisant de financement pour l'allègement de la dette, en particulier dans le cadre de l'accord sur un plan général de financement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi que de la mobilisation des ressources intérieures, et qu'il importe que l'examen complet et cohérent de ces questions se poursuive dans le cadre du dialogue et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,

Profondément préoccupée par la diminution continue de l'aide publique au développement, qui représente un apport extérieur appréciable pour le financement du développement et un moyen important d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à créer les conditions permettant d'éliminer la pauvreté et de répondre aux besoins sociaux de base, surtout quand les flux de capitaux privés sont insuffisants ou absents,

Soulignant qu'il importe de trouver une solution durable à la difficulté qu'ont les pays en développement à honorer leurs obligations au titre de la dette extérieure et du service de la dette, afin de dégager les ressources nécessaires au financement de leurs efforts de développement, et saluant dans ce contexte l'initiative de Cologne lancée en juin 1999 et les récentes décisions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, qui devrait permettre un allègement plus important, plus large et plus rapide de leur dette et, soulignant à ce sujet la nécessité d'un partage juste, équitable et transparent de la charge entre la communauté des créanciers publics internationaux et les autres pays donateurs,

Notant l'établissement par le Fonds monétaire international de lignes de crédit pour imprévus et les efforts faits pour créer et renforcer les réserves régionales dans certaines régions,

Affirmant qu'il faut que les futures négociations commerciales multilatérales aboutissent, notamment, à un élargissement de l'accès aux marchés des biens et services dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement, en particulier les moins avancés, car le commerce est un important moyen de dégager des ressources financières pour leurs efforts de développement,

Consciente de la nécessité d'étendre les avantages de l'intégration croissante des marchés mondiaux à toutes les nations et à tous les peuples, en particulier aux pays en développement, surtout les moins avancés, et notant que, si un certain nombre de pays en développement ont pu tirer parti de la mondialisation financière, ils n'ont pas tous profité de ces flux financiers, qui peuvent être insuffisants ou absents, ou sont trop concentrés pour satisfaire leurs besoins, en particulier dans le cas des pays les moins

avancés, et qu'il faut donc étendre les apports de capitaux privés tout en réduisant les risques d'instabilité et élargir l'accès des pays en développement à ces capitaux,

Notant qu'une réglementation financière est souhaitable de façon que la mobilité des capitaux profite aux pays en développement au lieu de compromettre leurs efforts de développement, et notant en particulier que les capitaux spéculatifs à court terme, en raison de leur grande instabilité, peuvent souvent avoir un effet contraire aux objectifs à long terme des pays en développement,

Regrettant que les crises financières récentes aient entraîné un ralentissement notable de la croissance économique de beaucoup de pays en développement et d'autres pays touchés, et des effets négatifs sur leur développement social, l'impact le plus grave s'exerçant sur les plus vulnérables, et notant à ce propos que si certaines régions et certains secteurs surmontent certains des effets les plus visibles des crises, il demeure nécessaire de poursuivre tout un ensemble de réformes pour renforcer le système financier international et adopter également un cadre économique et juridique, tout en réaffirmant qu'il importe que chaque pays continue à s'efforcer d'éviter la répétition de ces crises,

Considérant que les crises financières récentes ont mis en évidence les lacunes du système financier international et soulignant l'urgente nécessité de continuer à travailler à un vaste ensemble de réformes afin de renforcer et de stabiliser le système financier international, de façon à lui permettre de répondre plus efficacement et sans retard aux nouveaux défis du développement dans le cadre de l'intégration financière mondiale,

Soulignant que l'Organisation des Nations Unies, en s'acquittant de sa fonction de promotion du développement, en particulier des pays en développement, joue un rôle important dans les efforts internationaux visant à dégager le consensus international indispensable à la poursuite du vaste ensemble de réformes nécessaire pour que le système financier international, renforcé et stabilisé, puisse mieux répondre aux défis du développement, en particulier dans les pays en développement, et favoriser l'équité économique et sociale dans l'économie mondiale,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général², et de la note de la CNUCED³ sur la crise financière et ses effets sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement, du rapport de l'Équipe spéciale du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies intitulé «Vers une nouvelle architecture financière internationale», du rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1999*⁴ et du *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*⁵;

2. *Insiste* sur la nécessité de renouveler les efforts déployés aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir la stabilité financière internationale et, à cette fin, d'améliorer les capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention permettant de réagir à temps face à l'émergence de crises financières et d'empêcher leur extension, en adoptant une perspective globale et à long terme, tout en veillant à relever les défis du développement et à protéger les pays et les groupes sociaux les plus vulnérables;

3. *Souligne* qu'il importe de créer un environnement international porteur en s'appuyant sur les efforts énergiques et concertés que doivent déployer tous les pays et toutes les institutions pour promouvoir le développement économique mondial et, à cette

² A/54/471.

³ A/54/512/Add.1.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.II.C.1.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.II.D.1.

fin, demande à tous les pays, en particulier aux grands pays industrialisés qui exercent une forte influence sur la croissance économique mondiale, d'adopter et d'appliquer des mesures coordonnées propices à la croissance économique mondiale et à la stabilité financière internationale, et de promouvoir un environnement économique extérieur favorable à un redressement économique étendu, notamment au plein redressement des pays touchés par la crise;

4. *Constate* l'importance de la stabilité financière internationale et, à cet égard, invite les pays développés, en particulier les grands pays industrialisés, à veiller à ce que leurs politiques macroéconomiques tiennent compte des priorités de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement;

5. *Souligne* l'importance, au niveau national, d'institutions capables de contribuer vigoureusement à la croissance et au développement, en s'appuyant notamment sur des politiques macroéconomiques saines et des politiques visant au renforcement des systèmes de réglementation et de supervision des secteurs financiers et bancaires nationaux, y compris des arrangements institutionnels appropriés tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination des mouvements de capitaux internationaux;

6. *Considère* qu'il importe d'accélérer la croissance et le développement des pays les moins avancés, qui demeurent les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté internationale, et demande aux partenaires de développement de continuer de s'efforcer d'accroître l'aide publique au développement ainsi que leurs efforts visant à alléger le fardeau de la dette, améliorer l'accès aux marchés et renforcer le soutien de la balance des paiements;

7. *Souligne* qu'il importe de poursuivre, au sein des institutions et dans les enceintes appropriées, un dialogue constructif entre pays développés et pays en développement, notamment aux niveaux régional et sous-régional, sur la nécessité pour la communauté internationale de continuer à chercher de concert des moyens de faciliter la stabilité financière et de renforcer et réformer le système financier international et, à cet égard, réaffirme qu'il importe que les pays en développement participent plus largement et plus activement aux processus décisionnels économiques internationaux, afin de promouvoir des institutions et des arrangements financiers internationaux plus efficaces où tous les intérêts pertinents puissent être effectivement représentés;

8. *Encourage* le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods à approfondir leur concertation en vue de promouvoir l'important train de réformes devant déboucher sur une architecture financière internationale qui reflète les intérêts mondiaux de la communauté internationale et, à cet égard, recommande qu'à leur prochaine réunion de haut niveau, ils examinent en priorité les modalités devant déboucher sur un système financier international renforcé et plus stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement, et de promouvoir l'équité économique et sociale dans l'économie mondiale;

9. *Souligne* que les institutions financières internationales devraient, lorsqu'elles donnent des orientations et appuient les programmes d'ajustement, veiller à ce qu'ils tiennent compte de la situation spécifique des pays concernés et des besoins particuliers des pays en développement et contribuent aux meilleurs résultats possibles du point de vue de la croissance et du développement, y compris l'élimination de la pauvreté, notamment en protégeant les niveaux de dépenses sociales fixés par chaque pays conformément à ses stratégies nationales de développement économique et social;

10. *Souligne* qu'il faut définir plus précisément le rôle et améliorer les capacités des institutions financières internationales, régionales et sous-régionales en ce qui

concerne la prévention, la gestion et le règlement à bref délai et de façon efficace des crises financières internationales et encourage à renforcer le rôle stabilisateur des institutions et arrangements financiers régionaux et sous-régionaux dans le traitement des questions monétaires et financières, conformément au mandat de chaque institution, et prie les commissions régionales de lui présenter leurs vues sur la question à sa cinquante-cinquième session dans les rapports qu'elles présentent régulièrement au Conseil économique et social;

11. *Souligne* qu'il importe de mettre en place des capacités et des modalités d'alerte rapide pour prévenir la menace de crise financière ou, selon les cas, prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour y faire face et, à cet égard, encourage le Fonds monétaire international et les autres institutions internationales et régionales compétentes à poursuivre leurs efforts pour contribuer à ce processus;

12. *Insiste* sur la nécessité d'améliorer la stabilité financière mondiale, notamment en fournissant aux institutions financières internationales, en particulier au Fonds monétaire international, des ressources suffisantes pour fournir en temps opportun des moyens de financement d'urgence aux pays touchés par des crises financières;

13. *Souligne* que la libéralisation des mouvements de capitaux doit s'effectuer de manière ordonnée, progressive et bien échelonnée de façon à laisser aux pays le temps de renforcer leur capacité de faire face à ses conséquences, et insiste sur l'importance essentielle de systèmes financiers intérieurs solides et d'une réglementation prudentielle efficace, invite le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les organes réglementaires internationaux compétents à contribuer à ce processus et, à ce sujet, considère que tous les pays doivent conserver leur autonomie de gestion des mouvements de capitaux conformément à leurs priorités et besoins nationaux;

14. *Réaffirme* la nécessité de consolider le système financier international et national en mettant en place une surveillance nationale, régionale et internationale plus efficace des secteurs publics et privés, fondée, notamment, sur l'amélioration de la disponibilité et de la transparence de l'information, s'il y a lieu, et d'éventuelles mesures supplémentaires en matière de réglementation et de divulgation volontaire concernant les opérateurs présents sur les marchés financiers, y compris les investisseurs institutionnels internationaux, en particulier s'agissant des opérations à fort degré d'endettement et, à ce sujet, réaffirme également qu'il importe de continuer à travailler, dans les enceintes appropriées, sur les questions relatives à la surveillance, la transparence et la divulgation, la réglementation et la supervision;

15. *Souligne* qu'il importe de renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans des domaines précis, comme le secteur financier, où leur collaboration est nécessaire, en tenant compte du mandat propre des deux institutions, et souligne aussi qu'il faut que les institutions qui cherchent à remédier aux crises financières gardent à l'esprit l'objectif d'ensemble du développement à long terme;

16. *Demande* la reprise des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour obtenir une plus grande participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises financières et, à cet égard, insiste sur l'importance d'une répartition plus efficace du coût des ajustements entre les secteurs public et privé et entre les débiteurs, créanciers et investisseurs, et prie la CNUCED de l'informer, à sa cinquante-cinquième session, des travaux qu'elle a entrepris à cet égard;

17. *Demande à nouveau* à la communauté internationale de déployer des efforts aux niveaux national, régional et international en vue de réduire au minimum les effets négatifs de l'instabilité excessive des flux financiers mondiaux, réaffirme à cet égard qu'il

faut envisager de mettre en place des cadres réglementaires pour les flux de capitaux à court terme et le commerce des devises, et invite le Fonds monétaire international et les organismes réglementaires compétents à contribuer à ce processus;

18. *Souligne* qu'il importe de fonder les analyses du risque souverain faites par des organismes privés sur des paramètres objectifs et transparents et, à cet égard, invite les organismes réglementaires nationaux, régionaux et internationaux compétents à contribuer à la définition de normes appropriées pour faire en sorte que les organismes d'évaluation des risques fournissent régulièrement et en temps voulu des informations complètes et fiables;

19. *Engage* la Banque mondiale et les banques régionales de développement à continuer d'aider les gouvernements à affronter les conséquences sociales de la crise, en particulier en renforçant les dispositifs de protection sociale dans les pays en développement, notamment en faveur des groupes les plus vulnérables, sans perdre de vue les objectifs du développement à long terme;

20. *Prie* le Secrétaire général d'appuyer, notamment avec le concours des commissions régionales et d'initiatives régionales et sous-régionales, la recherche en cours de mesures propres à stabiliser et rendre plus prévisible le système financier international pour qu'il soit capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement et, à cet égard, le prie de lui faire part, à sa cinquante-cinquième session, des résultats de ses initiatives;

21. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris la CNUCED et les commissions régionales, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et en consultation avec les institutions de Bretton Woods, de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session de l'application de la présente résolution, au titre du point subsidiaire intitulé «Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés», en présentant une analyse des tendances actuelles des flux financiers mondiaux et des recommandations concernant l'élaboration d'un programme global devant déboucher sur un système financier international renforcé et plus stable qui soit capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, en particulier dans les pays en développement, et de promouvoir l'équité économique et sociale dans l'économie mondiale;

22. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de transmettre la présente résolution au Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale et au Conseil d'administration du Fonds monétaire international en les invitant à l'examiner lorsqu'ils débattront de cette question.
